

Réunion



N° 3

Août 2014

Enquête Budget de famille 2011 L'équipement des ménages progresse

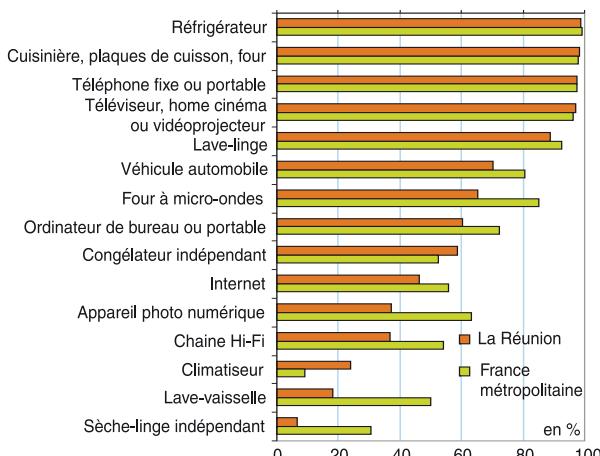
L'équipement des ménages réunionnais en appareils ménagers et informatiques s'est amélioré entre 2006 et 2011. Seule l'automobile stagne. En 2011, les ménages sont deux fois plus souvent abonnés à internet qu'en 2006 et le coût des abonnements pèse de plus en plus dans les dépenses pré-engagées.

Michel Brasset

Malgré les difficultés économiques liées à la crise, l'équipement des ménages réunionnais en appareils ménagers et informatiques s'est amélioré entre 2006 et 2011. Presque tous les équipements progressent, parfois de façon très rapide. Ainsi, le taux d'équipement en ordinateurs portables passe de 8 % à 43 % (+ 35 points) et celui des appareils photo numériques augmente de 20 points. En revanche, comme en France métropolitaine, le taux d'équipement en automobiles stagne : 70 % des ménages possèdent au moins une automobile à La Réunion comme en 2006, niveau qui reste inférieur à celui de France métropolitaine (82 %) (*figure 1*). Pour les 60 % de ménages les plus modestes, l'écart d'équipement automobile avec la métropole est encore plus important (54 % contre 75 %).

1 L'équipement en véhicules automobiles demeure limité

Taux d'équipement des ménages en 2011



Source : Insee, enquête Budget de famille 2011.

Trois groupes d'équipements peuvent être distingués. Un premier groupe comprenant réfrigérateur, cuisinière, téléviseur, téléphone et lave-linge est considéré comme incontournable car plus de 80 % des ménages réunionnais en sont équipés. Les différences avec la France métropolitaine sont dans l'ensemble minimes. Mais en ce qui concerne le téléphone, les ménages réunionnais sont sous-équipés en téléphone fixe (68 % contre 87 % en métropole) et suréquipés en téléphones portables (90 % contre 85 % en métropole). Les portables sont en forte croissance depuis 2006 (+ 13 points). Un deuxième groupe comprend les équipements dont le taux varie fortement avec la métropole en raison des conditions climatiques. Ainsi, l'équipement des ménages réunionnais est supérieur pour le congélateur indépendant ou le climatiseur par exemple, mais inférieur pour le sèche-linge.

Enfin, un troisième groupe lié au niveau de vie concerne des équipements non indispensables qui apportent un certain confort (four micro-ondes, lave-vaisselle, chaîne Hi-Fi, caméscope, appareil photo numérique, etc.). Le sous-équipement est alors marqué comparativement à la France métropolitaine. L'écart est aussi important entre les ménages réunionnais les plus modestes et les plus aisés.

Les ménages sont deux fois plus souvent abonnés à internet

Les possibilités d'accès à internet se sont multipliées depuis 2006, avec le développement du haut-débit, des smartphones et de la 3G. Les ménages réunionnais se sont équipés. Le taux d'abonnés à internet reste en deçà de celui des ménages métropolitains (46 % contre 56 %) mais il a progressé très rapidement (il était de 23 % en 2006) et dans toutes les couches de la société. Les 20 % de ménages les plus modestes accèdent

désormais à une connexion internet avec un taux d'abonnés de 28 %, contre seulement 3 % en 2006. Ce taux reste néanmoins très faible par rapport à la France métropolitaine où 43 % des ménages les plus modestes sont équipés. L'écart est encore plus important entre les ménages réunionnais les plus aisés, abonnés à 77 %, et les plus modestes. Le haut-débit s'est généralisé, puisque 91 % des ménages abonnés en sont pourvus en 2011 contre 37 % en 2006.

Les dépenses en communications (internet, téléphone, etc.) sont plus élevées dans les DOM qu'en France métropolitaine même si la différence est moins marquée à La Réunion : les ménages réunionnais dépensent en moyenne 82 euros par mois en service de téléphone et d'internet contre 69 euros pour les ménages métropolitains et 86 euros pour l'ensemble des DOM. Les dépenses pour les services de télévision (location, abonnement) sont également plus importantes, avec 28 euros par mois à La Réunion contre 20 euros en France métropolitaine.

Les dépenses pré-engagées représentent 29 % de la consommation des ménages

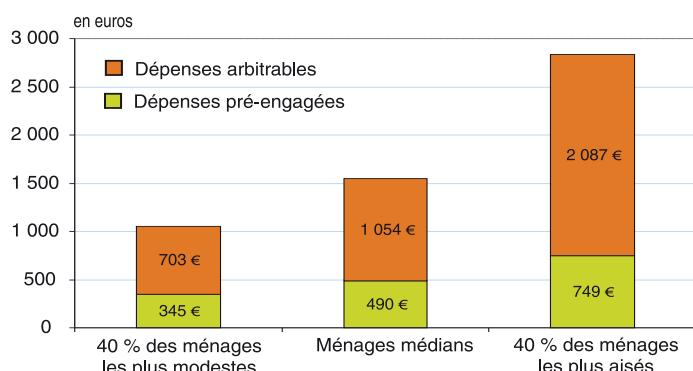
Les dépenses de consommation pré-engagées ou contraintes (*definitions*) sont composées des dépenses de consommation auxquelles les ménages ne peuvent pas se soustraire à court terme.

Le poids de ces dépenses pré-engagées dans la consommation totale reste stable entre 2006 et 2011 (29 %). La part des dépenses liées au logement a pourtant baissé, passant de 53 % des dépenses pré-engagées en 2006 à 45 % en 2011. Les montants des loyers à la charge des locataires ont en effet diminué en raison de la hausse des allocations logement perçues. Mais cette baisse a été compensée par une hausse des assurances (+ 4 points) et surtout des abonnements téléphone, internet ou télévision. Ces abonnements représentent en 2011 plus de 20 % des dépenses pré-engagées, en hausse de 5 points. Les frais de cantine et les services financiers pèsent peu (respectivement 6 % et 2 %) et ont peu évolué.

Les dépenses pré-engagées des 40 % de ménages les plus modestes (345 euros par mois) sont deux fois moins élevées que celles des

2 Les dépenses pré-engagées : un tiers de la consommation des plus modestes

Valeur des dépenses de consommation pré-engagées selon le niveau de vie



Source : Insee, enquête Budget de famille 2011.

40 % de ménages les plus aisés (749 euros par mois) (*figure 2*). Toutefois elles pèsent plus lourd dans leur consommation totale (33 % contre 26 %), ce qui réduit d'autant leurs possibilités de choix sur les dépenses arbitrables. Hormis les assurances et le loyer, les autres dépenses pré-engagées pèsent toutes plus fortement dans le budget des plus modestes. ■

Sources

Les enquêtes **Budget de famille (BDF)** sont réalisées tous les cinq ans environ depuis 1995 à La Réunion, et depuis 1979 en France métropolitaine. Elles fournissent une estimation de la consommation moyenne des différents biens et services. Un échantillon de 1 169 ménages a répondu à l'enquête de 2011 à La Réunion entre novembre 2010 et octobre 2011. Ces enquêtes visent principalement à mesurer des disparités de consommation et à actualiser les pondérations de l'indice des prix à la consommation (IPC).

Définitions

Le **niveau de vie ou revenu moyen par unité de consommation (UC)** correspond au rapport entre le revenu annuel du ménage et le nombre d'UC du ménage. Il est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Le **nombre d'UC** d'un ménage est calculé en affectant à chaque individu un coefficient selon son poids dans la consommation du ménage, estimé par ailleurs : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 et les moins de 14 ans pour 0,3.

Dans certains tableaux, les ménages sont répartis en groupes d'importance égale selon ce niveau de vie : le premier quintile regroupe les 20 % de ménages disposant des revenus les plus faibles, le cinquième quintile les 20 % de ménages disposant des revenus les plus élevés.

Les dépenses pré-engagées : ce sont les dépenses effectuées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme. Suivant les préconisations du rapport de la commission « Mesure du pouvoir d'achat des ménages » (février 2008), ces dépenses comprennent :

- les dépenses liées au logement et les dépenses relatives à l'eau, au gaz, à l'électricité et aux autres combustibles utilisés dans les habitations ;
- les services de télécommunications ;
- les frais de cantine ;
- les services de télévision (redevance télévisuelle, abonnements à des chaînes payantes) ;
- les assurances (hors assurance-vie) ;
- les services financiers.

Elles ne comprennent pas les remboursements de crédits, les impôts, les pensions alimentaires qui ne sont pas des dépenses de consommation au sens strict. Les dépenses qui ne sont pas pré-engagées sont dites arbitrables. Les ménages exercent un véritable choix de consommation sur ces dépenses.

Insee La Réunion-Mayotte

Parc technologique

10, rue Demarne - CS 72011
97443 Saint-Denis Cédex 9

Directrice de la publication :

Valérie Roux

Rédactrice en chef :

Claire Grangé

Maquettiste :

Jocelyne Damour

ISSN : 2275-4334

© Insee 2014

Pour en savoir plus

- Brasset M., « Budget de famille 2011 : l'alimentation, première préoccupation des ménages les plus modestes », *Insee Analyses Réunion* n° 2, 2014.
- Accardo J., Kranklader É., Place D., « Pour certains ménages modestes, faire face aux dépenses alimentaires devient plus difficile », *Insee Première* n° 1458, 2013.
- Berthier C., Gaudinot S., Monteil C., « Consommation : l'alimentation en tête pour les plus modestes, le transport pour les plus aisés », *Economie de La Réunion* n° 133, pp 20-23, 2008.

Cette publication a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre l'Observatoire des prix, des marges et des revenus de La Réunion (OPMR) et l'Insee.

